CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 795

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 795 décrétant une dépense de 2 528 000 $ et un emprunt de 2 528 000 $ pour des travaux de réfection de l'avenue Lupien et d'une partie de la rue Saint-Louis.***

Que lors de la séance du 11 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté une résolution (2026-157) apportant des amendements audit règlement.

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation datée du 21 mai 2026 du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 mai 2026.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire suivante, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 26e jour du mois de mai 2026, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 26e jour du mois de mai 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière